

# Coordonnées des Organismes de Qualification



**Offices Professionnels de Qualification des Organismes de Formation et des Conseils**  
73/77, rue de Sèvres  
92514 Boulogne-Billancourt cedex  
Tél. : 01 46 99 14 55  
Fax : 01 46 99 14 56  
Internet : [www.opqfc.org](http://www.opqfc.org)



**Organisme Professionnel de Qualification de l'Ingénierie**  
73/77, rue de Sèvres  
92514 Boulogne-Billancourt cedex  
Tél. : 01 46 99 14 50  
Fax : 01 46 99 14 51  
Internet : [www.opqibi.com](http://www.opqibi.com)



**Organisme Professionnel Paritaire de Qualification Technique des Economistes et Coordonnateurs de la Construction**  
41 bis, boulevard de Latour-Maubourg  
75007 Paris  
Tél. : 01 45 56 92 67  
Fax : 01 44 18 35 26  
Internet : [www.opqtecc.fr](http://www.opqtecc.fr)



**Organisme professionnel de qualification et de certification du bâtiment**  
55, avenue Kléber  
75784 Paris Cedex 16  
Tél. : 01 47 04 26 01  
Fax : 01 47 04 52 83  
Internet : [www.qualibat.com](http://www.qualibat.com)



**Association technique et professionnelle de qualification des entreprises de l'équipement technique**  
109, rue Lemercier  
75017 Paris  
Tél. : 01 53 06 65 20  
Fax : 01 53 06 65 21  
Internet : [www.qualifelec.fr](http://www.qualifelec.fr)



**Organisme de Qualification des Entreprises du Paysage**  
44, rue d'Alésia  
75682 Paris Cedex 14  
Tél. : 01 43 27 34 18  
Fax : 01 43 27 34 19  
Internet : [www.qualipaysage.org](http://www.qualipaysage.org)



**Organisme de Qualification Professionnelle des Entreprises de Propreté et Services Associés**  
Tour CIT - 3, rue de l'arrivée  
75749 Paris cedex 15  
Tél. : 01 43 21 09 27  
Fax : 01 43 21 09 28  
Internet : [www.qualipropre.org](http://www.qualipropre.org)



**Organisme de qualification en matière de réalisation de sports et de loisirs**  
53, rue de Lyon  
75012 Paris  
Tél. : 01 53 33 84 90  
Fax : 01 53 33 84 91  
Internet : [www.qualsport.asso.fr](http://www.qualsport.asso.fr)

# Pour sécuriser vos appels d'offres, faites appel à des prestataires qualifiés !



## La qualification ?

- Une qualification atteste de la compétence et du professionnalisme d'une entreprise ou d'une personne pour réaliser une prestation déterminée.
- Elle est attribuée par un Organisme de Qualification indépendant et impartial.

## Son objectif ?

- Aider les clients (maîtres d'ouvrage ou donneurs d'ordre) dans leurs recherches et leurs sélections de prestataires.

## Comment l'utiliser ?

- En demandant, dans vos appels d'offres ou vos consultations, les qualifications appropriées à l'objet de chaque marché.

# La qualification : un instrument de confiance pour faciliter vos choix de fournisseurs

## > La qualification : la reconnaissance de la compétence et du professionnalisme

Une entreprise (personne morale ou physique) peut faire reconnaître ses compétences et son professionnalisme par un organisme de qualification. Il s'agit d'une démarche volontaire.

Un certificat de qualification lui est alors délivré pour une activité donnée, au regard de critères objectifs permettant de vérifier sa pérennité, sa capacité à contracter, son aptitude à mener à bien des prestations, ses moyens et ses références attestées de clients.

Le certificat, d'une durée de validité limitée, précise les domaines d'activité dans lesquels l'entreprise est qualifiée. Il fait l'objet de contrôles périodiques.

## > Les principaux organismes de qualification

Chaque organisme de qualification émane d'une branche professionnelle déterminée. Ainsi :

- **OPQCM** qualifie les organismes de conseils en management
- **OPQF** les organismes de formation professionnelle continue
- **OPQIBI** les prestataires d'ingénierie
- **OPQTECC** les économistes et coordonnateurs de la construction
- **QUALIBAT** les entreprises du bâtiment
- **QUALIFELEC** les entreprises de l'équipement électrique
- **QUALIPAYSAGE** les entreprises du paysage
- **QUALIPROPRE** les entreprises de propreté et de services associés
- **QUALISPORT** les entreprises de réalisations de sports et de loisirs.

## > Un processus de qualification transparent, indépendant et impartial

Le fonctionnement d'un organisme de qualification doit donner confiance dans la qualification qu'il attribue. C'est pourquoi :

- il est constitué sous la forme d'une structure juridique indépendante, à but non lucratif.
- tous les acteurs concernés par la qualification (clients, prestataires, institutionnels et pouvoirs publics) sont représentés au sein de ses différentes instances.
- les instructeurs et les membres des instances de qualification sont des professionnels reconnus pour leur éthique et leur compétence.

Une **norme française homologuée**, élaborée avec l'AFNOR et commune au fonctionnement de l'ensemble des organismes qualificateurs, doit entrer en vigueur au premier semestre 2004.

## > La qualification : un critère de choix pour les clients

Les organismes de qualification partagent une mission et un objectif communs : **aider les clients** dans leurs recherches et leurs sélections de prestataires compétents.

Selon deux enquêtes réalisées en 2002 <sup>(1)</sup>, près de 60 % des maîtres d'ouvrage publics mentionnent la qualification dans leurs appels d'offres et un prescripteur sur deux la recommande.

<sup>(1)</sup> La première enquête a été réalisée en septembre 2002 par l'AITF (Association des Ingénieurs Territoriaux de France), l'ATTF (Association des Techniciens Territoriaux de France) et l'OPQIBI, auprès de 4200 ingénieurs et techniciens territoriaux ; la seconde a été réalisée en décembre 2002 par IPSOS pour le compte de QUALIBAT auprès d'un panel de 500 personnes : prescripteurs, maîtres d'ouvrage, professionnels privés, particuliers, chefs d'entreprises.

## > Comment utiliser la qualification ?

En se référant aux **nomenclatures** des organismes de qualification, un client peut, dans ses appels d'offres ou ses consultations, demander la production de certificats en précisant le niveau des qualifications appropriées à l'objet des marchés.

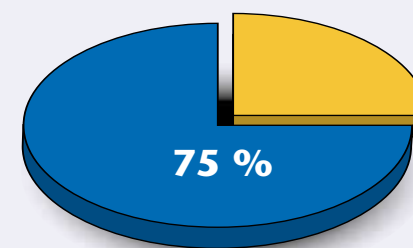
Il peut également, afin de trouver des fournisseurs compétents, consulter gratuitement les annuaires que ces organismes mettent à disposition des maîtres d'ouvrage et donneurs d'ordre sur leurs sites Internet.

## > Les qualifiés en chiffres

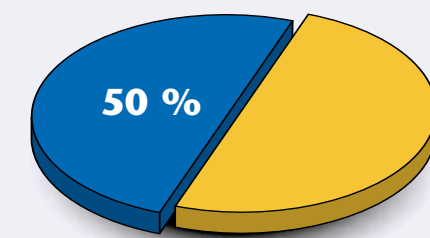
Aujourd'hui, en France, plus de **50 000 entreprises** sont qualifiées.

• Elles représentent un chiffre d'affaires de près de **100 Milliards d'Euros**

• Et comptent plus de **800 000 salariés**



Le chiffre d'affaires cumulé des qualifiés = 75 % du chiffre d'affaires total des entreprises qualifiables



L'effectif cumulé des qualifiés = 50 % de l'effectif total des entreprises qualifiables

**Quel que soit le marché, le choix d'un fournisseur est une étape déterminante, en optant pour une entreprise qualifiée, privilégiez fiabilité et sécurité !**

